

Département
Haute-LoireE X T R A I T
**du Registre des Délibérations du Comité Syndical
de l'EPAGE Loire Lignon**

Séance du 2 avril 2024

Date d'envoi de la convocation : 21 mars 2024	Conseillers en exercice : 33
Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture le :	Présents ou représentés : 20
Délibération n°: 202404-08	Pouvoirs : 3
	Excusés : 15

Objet : Adoption de la clé de répartition entre les EPCI pour le financement du poste de chargé d'opération – travaux de lutte contre les inondations

Le Comité Syndical de l'EPAGE Loire Lignon, régulièrement convoqué, s'est réuni le 2 avril 2024 à 17h30, Salle du Conseil Municipal, en mairie de BRIVES CHARENSAC, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul BRINGER, Président de l'EPAGE Loire Lignon.

Étaient présents :

Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay : BAY Jérôme - BENAT Brigitte - BERNARD Laurent - BRINGER Jean-Paul - FILERE Michel – LOMBARDY Sandra - PALHIÈRE Jean-Louis
Communauté de Communes Loire Semène : ARNAUD Sébastien - BOMPUIS Yves
Communauté de Communes du Pays de Montfaucon : / **Communauté de Communes du Haut-Lignon** : / **Communauté de Communes des Sucs** : / **Communauté de Communes Mézenc Loire Meygal** : DELABRE Philippe **Communauté de Communes Marches du Velay Rochebaron** : FAVIER Christiane – FAURE Cyril - MONTAGNON Jean-Philippe **Communauté de Communes Cayres Pradelles** : CATHONNET Philippe **Communauté de Communes Montagne d'Ardèche** : VALETTE Charles **Communauté de Communes des Monts du Pilat** : BONNEFOY Régis **Communauté de Communes Ambert Livarfois Forez** : SAVINEL Jean
Loire Forez Agglomération : / **Communauté de Communes Val'Éyrieux** : /

Avaient donné pouvoir :

Communauté de Communes Montagne d'Ardèche : BRUN Claude (pouvoir donné à VALETTE Charles)
Communauté de Communes des Monts du Pilat : THOUMY Denis (pouvoir donné à BONNEFOY Régis)
Communauté de Communes Val'Éyrieux : ROCHE Françoise (pouvoir donné à DELABRE Philippe)

Secrétaire de séance : Sandra LOMBARDY

Monsieur le Président rappelle que l'EPAGE exerce par délégation la compétence défense contre les inondations telle que définie à l'article L 211-7 5.

A ce titre, l'EPAGE a lancé une étude de réduction de la vulnérabilité face au risque inondations sur une partie de son territoire confiée au bureau d'études EGIS.

Afin de mettre en œuvre et suivre les travaux retenus par les EPCI suite aux études, un poste de chargé de d'opération travaux de lutte contre les inondations a été créé en Comité Syndical du 29 novembre dernier.

Il convient désormais de déterminer la clé de répartition entre les EPCI pour le financement de ce poste.

Il est proposé différentes clés de répartition :

- sur la base de la surface,
- sur la base de la population,
- une répartition entre ces 2 éléments à savoir :
 - 50 % de la population, 50 % de la surface,
 - 70 % de la population, 30 % de la surface,
 - 80 % de la population, 20 % de la surface.

Après débat, le Président propose de mettre au vote la proposition avec la clé de répartition à 70 % de la population et 30 % de la surface.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

Le Comité Syndical de l'EPAGE Loire Lignon, à la majorité (4 oppositions, 2 abstentions) :

- DECIDE le financement du poste de chargé de d'opération travaux de lutte contre les inondations avec la clé de répartition prenant en compte 70 % de la population et 30 % de la surface,

- DIT que les crédits nécessaires à l'exécution de la présente délibération seront prévus au BP 2024 en section de fonctionnement du budget de l'EPAGE Loire Lignon – chapitre 012.

Fait le 2 avril 2024 à Brives Charensac,
Tous les membres présents ont signé au registre.

La Secrétaire de séance

Le Président de l'EPAGE Loire Lignon,

Sandra LOMBARDY

Jean-Paul BRINGER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État